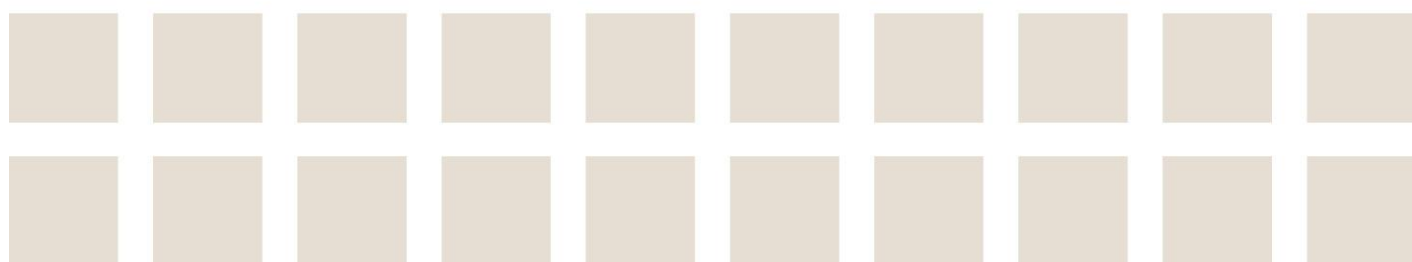
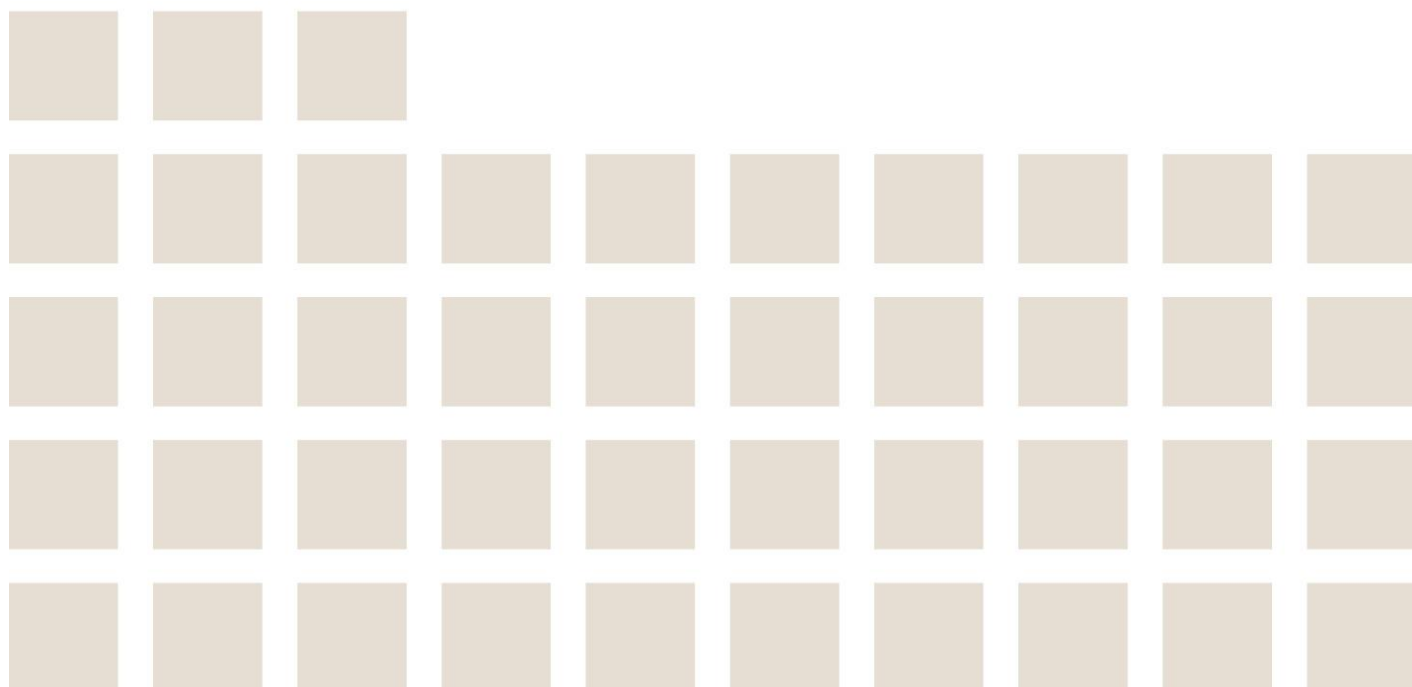


AMUNDI FINANCE EMISSIONS



RAPPORT ANNUEL 2013



Sommaire

1. Rapport de gestion sur l'exercice 2013
2. Comptes annuels 2013
3. Rapport du Président
4. Rapports des Commissaires aux comptes
5. Honoraires des Commissaires aux comptes
6. Déclaration du Directeur Général

Rapport de gestion sur l'exercice 2013

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président

Monsieur Fathi JERFEL

Directeur Général

Monsieur Pierre BOSIO

Directeur Général Délégué

Béatrice PAILLOLE

Administrateurs

Monsieur Xavier MALHERBET

Madame Nadine FEDON

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Monsieur Frédéric FOUQUET

Commissaires aux Comptes

Cabinet Ernst & Young et Autres
représenté par Monsieur Olivier DRION

RAPPORT DE GESTION

DE LA SOCIETE AMUNDI FINANCE EMISSIONS (ex Valinter 15)

sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2013

ACTIVITE DE L'EXERCICE

La société Amundi Finance Emissions (ex Valinter 15) a subi plusieurs changements au cours de l'exercice 2013 :

- elle a été transformée en Société Anonyme à conseil d'administration avec comme actionnaire principal Amundi Finance ;
- son capital a été augmenté et porté à 2 225 008 euros ;
- ses actionnaires ont changé sa dénomination sociale en Amundi Finance Emissions,
- son objet a été modifié comme suit : emprunter et lever des fonds, incluant de manière non limitative l'émission de valeurs mobilières de toute nature, en particulier et sans limitation, des titres de nature obligataire et de conclure tous contrats y afférents. Dans ce cadre la société pourra notamment et sans limitation :
 - utiliser le produit des fonds levés pour le financement des sociétés et des entreprises avec lesquelles elle forme un groupe ainsi que le financement de sociétés tiers,
 - investir dans tous types d'instruments financiers,
 - octroyer ou prendre toutes suretés et garanties,
 - effectuer sur tous marchés à terme ou conditionnel toutes opérations de couverture des risques générés par ses investissements.

Amundi Finance Emissions a procédé à la mise en place de trois premières émissions de titres obligataires au cours du dernier trimestre 2013 pour un montant total de 365 Millions d'euros pour les réseaux Crédit Agricole et Crelan. Ces émissions ont des maturités de 8 à 10 ans.

L'année 2013 étant le premier exercice de la société dotée d'une activité opérationnelle, le comparatif à l'année précédente ne revêt pas de caractère pertinent.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation sont nuls et les charges d'exploitation s'élèvent à 205 969 euros. Ces charges sont liées au lancement de l'activité d'émissions obligataires. Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 11 951 euros contre 1 360 euros en 2012.

Le **résultat d'exploitation** ressort donc en pertes pour 205 969 euros.

Le **résultat financier** s'établit à 112 362 euros et se compose principalement :

- de produits financiers pour 1 063 663 euros.
- de charges financières pour 951 301 euros.

Les émissions d'Amundi Finance Emissions bénéficient de la garantie de Crédit Agricole SA.

Le **résultat exceptionnel** : néant.

La charge d'impôt est égale à zéro.

Le **résultat net** pour l'exercice 2013 est une perte de 93 607 euros.

BILAN

Au 31 décembre 2013, le total de bilan s'établit à 368 791 385 euros.

Les postes de l'actif

L'actif du bilan au 31 décembre 2013 est composé :

- des actifs de couverture des trois premières émissions d'EMTN d'Amundi Finance Emissions pour 368 791 385 euros.

Les postes du passif

Le passif du bilan est composé :

- des emprunts obligataires pour 366 457 006 d'euros
- du poste fournisseurs et factures non parvenues pour 202 785 euros
- des capitaux propres qui s'établissent à 2 131 594 euros au 31 décembre 2013 :

<i>En euros</i>	31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Mouvement de la période	31/12/2013
Capital social	40 000		2 185 008	2 225 008
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve indisponible			194	194
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	-3 974	-1 961	5 934	0
Résultat de l'exercice	-1 961	1 961	-93 607	-93 607
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0	0		0
Versement de dividendes	0	0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 066	0	2 097 528	2 131 594

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 288 234 milliers d'euros et composé de swaps de taux et de swaps de performance.

Le poste «engagements de garantie reçue» s'élève à 365 781 100 euros.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

Délais de paiement fournisseurs :

en milliers d'euros	2013			2012		
	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans
Montant des factures	6	2	0	0	0	0

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture de l'exercice 2013 à signaler.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT SUR 2014

Amundi Finance Emissions poursuivra le développement de son activité d'émissions de titres obligataires en 2014.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Toutes les participations figurant au bilan de l'exercice précédent ont été cédées à leur prix de revient en 2013.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99.9 % des actions.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Des schémas comptables appropriés ont été mis en place avec le développement des activités d'Amundi Finance Emissions.

CONVENTIONS REGLEMENTEES ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2013, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, aucun engagement visé par l'article L. 225-42-1, al.1 du Code de commerce n'a été pris envers l'un des dirigeants de la société par celle-ci ou la société qui la contrôle.

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES REQUISES PAR LE DECRET 2012-557 DU 24 AVRIL 2012

Le nouveau décret 2012-557 du 24 avril 2012 impose aux sociétés faisant appel public à l'épargne des obligations de transparence en matière sociale, sociétale et environnementale.

N'employant pas de salariés, les obligations de transparence sur les aspects de responsabilité sociale ne trouvent pas à s'appliquer pour Amundi Finance Emissions. Les informations relatives aux données environnementales et sociétales sont indiquées au chapitre 2 « Informations économiques, sociales et environnementales » du document de référence du groupe Crédit Agricole SA, qui expose la démarche mise en œuvre dans ces domaines par Crédit Agricole SA, actionnaire indirect de la société.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2013</i> <i>12</i>	<i>31/12/2012</i> <i>12</i>	<i>31/12/2011</i> <i>12</i>	<i>31/12/2010</i> <i>1</i>	
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	2 225 008	40 000	40 000	40 000	
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	2 500	2 500	2 500	
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-93 607,23	-1 960,79	-3 973,56		
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	-93 607,23	-1 960,79	-3 973,56		
Résultat distribué					
<i>RESULTAT PAR ACTION EN EUROS</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,67	-0,78	-1,59		
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,67	-0,78	-1,59		
Dividende attribué					
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des mandataires sociaux

Amundi Finance Emissions n'a versé, au cours de l'exercice, aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit à ses mandataires sociaux, ces derniers exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Amundi ou Crédit Agricole.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2013

BIANQUIS Jean-Philippe

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
(*) AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	Filiale	Directeur Général	
AMUNDI MULTI-MANAGED ACCOUNTS	SICAV	Administrateur	
AMUNDI MULTIMANAGERS TRADING COMPANY	SICAV	Administrateur	
CA MONE CASH	SICAV	Président	
CRELAN INVEST SICAV		Administrateur	
HEDGE LOW CORRELATION FUND	SICAV	Administrateur	
HEDGE MULTISTRATEGY FUND	SICAV	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
LRP	Filiale	Chairman	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

BOSIO Pierre

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Filiale	Directeur Général	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Filiale	Directeur Général	
LRP	Filiale	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

FEDON Nadine

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
CA PUBLIC SECTOR SCF		Administrateur Directeur Général	
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH		Administrateur Directeur Général	
GROUPEMENT DES PROVINCES DE		Président	
GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DES		Directeur Général	
SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE		Administrateur	

() Mandat échu au cours de cet exercice*

FOUQUET Frédéric

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
(*) AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	Filiale	Directeur Général	
		Délégué	
LCL EMISSIONS	Filiale	Administrateur	

() Mandat échu au cours de cet exercice*

JERFEL Fathi

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI	Filiale	Administrateur Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE	Filiale	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Président	
AMUNDI HELLAS MFMC SA (EXEMPORIKI ASSET	Filiale	Chairman	
AMUNDI IMMOBILIER	Filiale	Président	
AMUNDI INDIA HOLDING	Filiale	Président	AMUNDI
AMUNDI INDIA HOLDING	Filiale	Président	
(*) AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	Filiale	Président	
AMUNDI JAPAN LTD (EX SGAM	Filiale	Chairman	
AMUNDI POLSKA	Filiale	Président	
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS	Filiale	Président	
AMUNDI SGR S.P.A	Filiale	Chairman	
BFT GESTION	Filiale	Administrateur	
DNA	Filiale	Director	
ETOILE GESTION	Filiale	Président	
IKS KB	Filiale	Président	
JERFEL PATRIMOINE		Autre	
LCL ACTIONS FRANCE	SICAV	Président	
LCL EMISSIONS	Filiale	Président	
NEXSTAGE SAS	Filiale	Administrateur	
RADIAN		Administrateur	Représentant AMUNDI
S.C.I. FJA		Autre	
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE	Filiale	Director	
SOCIETE GENERALE GESTION	Filiale	Administrateur	
STRUCTURA	Filiale	Administrateur	
WAFI GESTION (MAROC)	Filiale	Director	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

MALHERBET Xavier

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
CREDIT AGRICOLE LEASING ET		Administrateur	
FONCARIS		Administrateur	
PLEINCHAMP		Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

PAILLOLE Béatrice

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Filiale	Directeur Général Délégué	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Comptes annuels 2013

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2013

AMUNDI FINANCE EMISSIONS

Exercice clos le 31 Décembre 2013

BILAN ACTIF				
Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				179
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II				179
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)				
Autres créances (3)	350 414		350 414	
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	309 894 041		309 894 041	
(dt actions propres <input type="text"/>)				
Disponibilités	58 546 930		58 546 930	35 238
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL III	368 791 385		368 791 385	35 238
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I à VI)	368 791 385		368 791 385	35 417

BILAN PASSIF			
Rubriques		31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé :	2 225 008,00	2 225 008	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :	EK		
Réserve légale (3)			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours	B1	194	
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.	EJ		
Report à nouveau			-3 974
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-93 607	-1 961
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
TOTAL I		2 131 594	34 066
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL II			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL III			
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	EI	366 457 006	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		202 785	1 351
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)			
TOTAL IV		366 659 791	1 351
Ecart de conversion passif	V		
TOTAL GENERAL (I à V)		368 791 385	35 417

COMPTE DE RESULTAT (en liste)				
Rubriques	France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production - biens vendue - services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
Autres produits (1) (11)				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		I		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			205 899	1 965
Impôts, taxes et versements assimilés			70	71
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements - dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges (12)				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	205 969	2 036
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-205 969	-2 036
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (5)			6	14
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 063 485	61
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			172	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	1 063 663	75
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			950 693	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			608	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS		VI	951 301	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			112 362	75
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-93 607	-1 961

COMPTE DE RESULTAT (suite)			
Rubriques		31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		179	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	179	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		179	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	VIII	179	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 063 841	75
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 157 449	2 036
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		-93 607	-1 961

Annexes aux comptes Annuels

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

Lancement de l'activité émission de valeur mobilières. L'exercice a enregistré 3 émissions d'Euro Medium Term Notes (EMTN).

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 2 131 594 euros au 31 décembre 2013 contre 34 066 euros au 31 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2013 l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

- Décisions de l'Associé Unique du 17 juin 2013 :
Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et affectation des résultats. A cette même date, le capital social a été augmenté de 185 008 Euros correspondant à 11 563 actions de 16 Euros chacune, puis réduit de 6 128 euros correspondant à 383 actions.
- Décisions de l'Associé Unique du 18 juin 2013 :
Par cessions de 6 actions par l'Associé Unique, les 13 680 actions composant le capital social de la société ont été réparties entre 7 Associés afin de constituer une SAS pluripersonnelle.
- Décisions des Associés du 27 juin 2013 :
Le capital social a été augmenté de 6 128 Euros correspondant à 383 actions de 16 Euros chacune pour constituer un capital social de 225 008 euros. Ce même jour, les Associés ont également décidé de transformer la Société créée sous forme de SAS en Société Anonyme à Conseil d'Administration, de désigner les premiers administrateurs et de changer la dénomination sociale de la société « Valinter 15 » en « Amundi Finance Emissions ».
- Conseil d'Administration du 29 novembre 2013 :
Adoption du principe d'une augmentation de capital de 2 000 000 Euros correspondant à 125 000 actions de 16 Euros chacune pour constituer un capital social de 2 225 008 euros. Et convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.
- Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2013 :
Le capital social a été augmenté de 2 000 000 Euros correspondant à 125 000 actions de 16 Euros chacune pour constituer un capital social de 2 225 008 euros permettant ainsi à la Société d'exercer son activité, l'émission de valeurs mobilières.

CAPITAL 31/12/2012	40 000,00 €
Augmentation de Capital par création de 11 563 nvlls actions 17/06/2013	185 008,00 €
Réduction du Capital par incorporation des pertes 2012 17/06/2013	-6 128,00 €
Augmentation de Capital par création de 383 nvlls actions 27/06/2013	6 128,00 €
Augmentation de Capital par création de 125 000 nvlls actions 20/12/2013	2 000 000,00 €
CAPITAL 31/12/2013	<hr/> 2 225 008,00 €

2.EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

3.PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2013 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en euros.

Principes généraux

Les états financiers d'Amundi Finance Emissions sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général, aux principes généralement admis (PCG art. 531-1) ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

Amundi Finance Emissions est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe fiscal Amundi Group.

Composition du capital social

Le capital de Amundi Finance Emissions est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue de l'actionnaire unique.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations page 11

Emprunts et dettes financières page 14

Trois émissions d'EMTN ont eu lieu sur l'année 2013 pour un montant total de 365 823 000 euros (voir détail par émissions ci-dessous).

CA OBLIG IMMO (SEPT. 2013)	205 852 000,00 €
CA OBLIG IMMO (NOV. 2013)	130 010 000,00 €
CRELAN SILVER AGE SELECT December 2021	29 961 000,00 €

Sur la première émission CA OBLIG IMMO (SEPT.2013), 41 900 euros d'EMTN ont été détruits.

Au 31 décembre 675 906 euros de charges d'intérêts courus sont dus sur ces emprunts obligataires (EMTN).

Produits à recevoir page 15

Les autres créances pour un montant de 350 414 euros sont les intérêts courus à recevoir sur les swaps de taux figurant en hors bilan.

Charges à payer

page 15

Le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est composé de factures à payer pour 7 525 euros et de factures non parvenues pour 195 260 euros.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont les outils de couvertures des émissions EMTN.

Elles sont composées d'investissement dans deux OPCV (Immanens et Immo Emission) pour 41 589 230 euros et de placement en obligations Crédit Agricole SA. pour 267 867 000 euros.

5.AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 365 781 100 euros qui correspond à la garantie consentie par Crédit Agricole SA. en couverture du capital et de la performance des EMTN commercialisés dans son réseau.
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) de l'activité CA Oblig Immo pour un notionnel de 238 272 765 euros ,
- Swaps de performance de l'activité Crelan pour un notionnel de 49 961 000 euros.

AMUNDI FINANCE EMISSIONS
Exercice clos le 31 Décembre 2013

IMMOBILISATIONS				
CADRE A - IMMOBILISATIONS	immobilisations au début de l'exercice	Valeur brute des		
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations	apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
- sur sol propre				
Constructions - sur sol d'autrui				
- install.générales				
Install.techn.,mat.,outillage indust.				
- installations générales, agencmts, aménag.				
Autres immob. - matériel de transport				
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier				
- emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		179		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL IV		179		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		179		

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I				
Autres postes immo.incorporelles Tot. II				
Terrains				
- sur sol propre				
Constructions - sur sol d'autrui				
- install.géné., agenc				
Install.techn.,matériel,outillage indust.				
- install.géné., agenc				
Autres immob. - matériel de transport				
corporelles - mat.bureau, inf., mob.				
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL III				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations		179		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières				
TOTAL IV		179		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		179		

AMORTISSEMENTS							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES					
Immobilisations amortissables		Amortissemts début exercice	Augmentations Dotations		Diminutions Reprises		Amortissemts fin exercice
Frais établist, développement I							
Autres immob.incorporelles II							
Terrains							
- s/sol propre							
Constructions							
- s/sol autrui							
- inst.général.							
Install.techn., mat.,outillage							
- inst.agencmts							
Aut. immob. corporelles							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.réc.div.							
TOTAL III							
TOTAL (I à III)							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisat. amortissab.	Différentiel de durée et autres	Dotations			Reprises		Mouvement net amortissements fin exercice
		Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
TOTAL III							
Acquis. de titres							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
Charges réparties		Montant net début exercice	Augmentations		Dotations	Montant net fin exercice	
Frais d'émis. emprunt à étaler							
Primes de rembt obligations							

PROVISIONS				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers Prov. pour investissement Prov. pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majoration except. 30% Implant. étrang. avant 01/01/92 Implant. étrang. après 01/01/92 Prov. pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Prov. pour litiges Prov. pour garanties clients Prov. pertes marchés à terme Prov. pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pensions, obligations simil. Prov. pour impôts Prov. pour renouvellement immo. Prov. pour gros entretien et revl. Prov. charges s/congés à payer Autres prov. risques et charges				
TOTAL II				
Prov. immobilisat. incorporelles Prov. immobilisat. corporelles Prov. titres mis en équivalence Prov. titres de participation Prov. autres immo. financières Prov. stocks et en cours Prov. comptes clients Autres prov. pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES					
CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créance représent. titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
	- impôt sur les bénéfices				
	Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée				
	collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés				
	- divers				
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont pension titres)	350 414,06			350 414,06
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX	350 414,06			350 414,06
	(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice				
	- remboursés obtenus en cours d'exercice				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés				
CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires conver.(1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Empr., dettes - à 1 an maximum				
	établi crédit - à plus de 1 an				
	Empr.,dettes financ.divers (1) (2)	366 457 006,19			366 457 006,19
	Fournisseurs, comptes rattachés	202 784,57	202 784,57		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	- impôt bénéfices				
	Etat et autres - T.V.A.				
	collectivités - oblig.cautionnées				
	- autres impôts				
	Dettes immob. cptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes (pension titres)				
	Dettes représent.titres emprunt.				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	366 659 790,76	202 784,57		366 457 006,19
	(1) Emprunts souscrits ds exerc.	366 457 006,19			
	Emprunts rembour.ds exerc.				
	(2) Emprunts, dettes associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR		
Produits à recevoir		Montant
46879999	produits à recevoir techn swap	350 414,06
TOTAL GENERAL		350 414,06

DETAIL DES CHARGES A PAYER		
Charges à payer		Montant
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	202 784,57
TOTAL GENERAL		202 784,57

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
		Charges	Produits
67561000	VNC - participations	178,63	
77561000	PCEAC - particip.		178,63
TOTAL GENERAL		178,63	178,63

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		
<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		34 066
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		34 066
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital	6 128	2 191 136
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		194
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	93 607	5 934
SOLDE	99 735	2 197 264
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		2 131 594

Rapport du Président

Amundi Finance Emissions

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF) - EXERCICE 2013 -

* * *

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En application des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Amundi Finance et applicables à ses filiales, dont Amundi Finance Emissions.

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation, des reportings, des travaux de contrôles mis en œuvre au sein de l'établissement au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne d'Amundi Group. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de l'établissement, sont intervenus entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Responsables des fonctions de contrôle.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé préalablement que Amundi Finance Emissions est à l'origine une SAS – Valinter 15- transformée en juin 2013 en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.1. Structure de gouvernance et Conseil

- Mode de direction choisi

Le droit français offre la possibilité aux sociétés à Conseil d'Administration de choisir entre la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou l'unicité de ces fonctions. La loi ne privilégie aucune formule et il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale selon les impératifs de chaque société. Le Conseil d'Administration, tenu pour la première fois le 27 juin 2013, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Composition du Conseil

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Le Conseil élit parmi les Administrateurs personnes physiques, un président et le cas échéant, un Vice-président pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'Administration d'Amundi Finance Emissions compte cinq Administrateurs. Le Conseil d'Administration de la Société ne comporte pas de membres élus par les salariés. Les noms des Administrateurs ainsi que les fonctions et mandats qu'ils exercent vous sont indiqués dans le rapport de gestion.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

- Missions et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. La gestion quotidienne de la Société est de la compétence de la direction générale. Le Directeur Général se doit de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut procéder à tous les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour de chaque Conseil est arrêté par le Président, après consultation des différents secteurs de la Société. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable. La transmission de ces documents s'effectue en moyenne six jours avant chaque séance du Conseil.

Les statuts prévoient que les Administrateurs peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines mesures importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés).

Cependant, aucun règlement intérieur permettant l'utilisation de cette possibilité n'a encore été mis en place.

Enfin, chaque Administrateur nouvellement nommé est informé de la politique de prévention des conflits d'intérêts et reçoit les éléments nécessaires à leur éventuelle déclaration.

- Information sur les séances du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises. La durée moyenne des séances du Conseil est d'une heure environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence pour l'ensemble des Administrateurs a été élevé (près de 70%).

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

Lors du Conseil du 27 juin 2013 :

- Mise en place de la gouvernance de la Société, après sa transformation en SA à Conseil d'Administration ;
- Mise en place de l'activité de plateforme d'émission d'obligations structurées en partenariat avec le réseau Crédit Agricole et pouvoirs attribués au Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Délégué pour réaliser l'émission d'obligations dans la limite d'un plafond de 10 milliards d'euros.

Lors du Conseil du 1^{er} août 2013 :

- L'examen des comptes du 1^{er} semestre 2013.

Lors du Conseil du 29 novembre 2013 :

- Proposition d'augmenter le capital social de la société ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire afin de lui soumettre ce projet d'augmentation du capital social.

- Règlement intérieur

Il n'existe aucun règlement intérieur établi en complément des statuts de la Société.

- Conventions « réglementées »

En 2013, il n'a été conclu aucune convention soumise à ce régime (article L. 225-38 du Code de commerce).

1.2. Présentation des limitations que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général

Il est précisé que le Conseil d'Administration d'Amundi Finance Emissions n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

1.3. Modalités de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée dans les formes requises par les statuts d'Amundi Finance Emissions (convocation par lettre simple, 15 jours avant la tenue de l'Assemblée). Tout Actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société à la date de l'Assemblée peut participer à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale d'Amundi Finance Emissions sont ceux d'une Assemblée Générale d'une Société Anonyme.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 2.1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices ...).

2.1. Textes européens et français de référence en matière de contrôle interne

• Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier.
- Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF).
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Références propres à Amundi Group et à ses filiales**

- Directive n°004-01 : Délégations de pouvoirs adoptée le 10 décembre 2008 et révisée le 15 mars 2011.
- Directive n°005-01 : Sécurité des Systèmes d'Information adoptée le 26 mai 2009 et révisée le 30 décembre 2009.
- Directive n°006-01 : Usage des messageries électroniques adoptée le 16 septembre 2010 et révisée le 24 novembre 2010.
- Directive n°008-01 : Entrée en relation avec des tiers adoptée le 16 septembre 2010 et révisée le 24 novembre 2010.
- Note d'organisation de la Ligne Métier Risque Amundi Group publiée le 13 février 2009 et révisée le 1^{er} janvier 2012.
- Note d'organisation ORG-050-01 : Organisation des Comités Risques - Faïtier et Locaux - du Groupe Amundi du 12 janvier 2011, mise à jour le 1er septembre 2012.
- Manuel de Compliance publié en février 2010 (mis à jour en janvier 2014).
- Charte de l'Audit-Inspection d'Amundi Group, présentée le 01/03/2010 au Comité d'Audit et révisée en novembre 2012.
- Procédures et manuels établis en matière de Contrôle des Risques et de Conformité.

2.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), comptables (qualité de l'information financière et comptable), de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques.

b. Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne d'Amundi Group, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Dans le cadre des lignes métiers concernées :

- le responsable de l'Audit-Inspection est hiérarchiquement rattaché à l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A., et fonctionnellement au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et de Contrôle,
- le responsable des Risques et des Contrôles Permanents est rattaché au Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle,
- le responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et au Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions de Pilotage et Contrôle.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la « Filière Risques » a été désigné, il s'agit du responsable des Risques et des Contrôles Permanents d'Amundi Group.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Le Comité de Contrôle Interne d'Amundi Group, présidé par le Directeur Général (ou son représentant, en la personne d'un des Directeurs Généraux Délégués), réunit le Directeur Général Délégué d'Amundi en charge des fonctions Pilotage et Contrôle, le Responsable de l'Audit-Inspection, le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent, le Responsable du Contrôle de la Conformité, ainsi que le Directeur de l'Inspection Générale Groupe Crédit Agricole et le Responsable du Pôle d'Inspection « Gestion d'Actifs-Assurance-Finances Groupe ».

Le Comité est chargé lors de ses réunions semestrielles de :

- faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre,
- procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats,
- prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne,
- suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes,
- décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne d'Amundi Group s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance Emissions, Amundi Group est en charge du dispositif de contrôle interne et effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par Amundi Finance Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, Amundi Finance Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance Emissions repose sur :

- la définition de limites globales sur les produits fixées par le Comité des Risques;
- une validation de ces limites et de la stratégie risque à la fois au niveau de l'organe délibérant;
- une surveillance par le Responsable Risque des risques de marché et de contrepartie, du risque de liquidité, du respect des règles de gestion et des limites associées.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Compliance. Lors de ce comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2013, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par Amundi Finance Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et

contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2013, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

d. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La Direction Financière d'Amundi Group assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance Emissions.

Le dispositif de contrôle comptable au sein de la Direction Financière s'appuie sur des contrôles exercés par les équipes comptables en premier lieu, par le Contrôle de gestion, par l'équipe de Consolidation, par la Trésorerie ainsi que par une cellule de Contrôle comptable dédiée rattachée au Directeur Financier.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance Emissions dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration d'Amundi Finance Emissions les conclusions de leurs travaux.

e. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Audit-Inspection d'Amundi Group assure le contrôle périodique d'Amundi Finance Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application du règlement 97-02 modifié.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier, selon une périodicité adaptée à la nature et à l'intensité des risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,
Fathi Jerfel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fathi Jerfel', written in a cursive style.



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Amundi Finance Emissions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Amundi Finance Emissions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 22 avril 2014

Le commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion

Rapports des Commissaires aux comptes



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Amundi Finance Emissions

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Amundi Finance Emissions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 22 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Drion



Ernst & Young et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Amundi Finance Emissions

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 22 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Drion', written over a faint, stylized graphic element.

Olivier Drion

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de la lettre de mission (Hors taxes) de nos Commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2013, s'élèvent à :

ERNST & YOUNG ET AUTRES (Commissaire aux comptes titulaire) HT	: 10 000 €
PICARLE & ASSOCIES(Commissaire aux comptes suppléant)	: 0 € HT

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 2 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 236 085 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Nous avons obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 22/04/2014

Pierre BOSIO
Directeur Général



AMUNDI FINANCE EMISSIONS
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
RCS Paris 529 236 085